

BOULIAC SPORTS PLAISIRS

La Nocturne de BOULIAC

vendredi 29 juin 2018
21h15

**NOUVEAU
PARCOURS**



Course nature

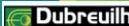
10 km solo

2x5 km duo

Initiation course enfants



NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITES
www.bouliacsportsplaisirs.org



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscriptions sur www.courir-inscription.fr

<input type="checkbox"/> 10km SOLO 11€ (15€ sur place)	<input type="checkbox"/> 10km DUO 16€ (20€ sur place)	<input type="checkbox"/> 10km SOLO Challenge gendarmerie - police 11€ (15€ sur place)	<input type="checkbox"/> Initiation course enfants 1 km Gratuit	<input type="checkbox"/> Initiation course enfants 1,5 km Gratuit
---	--	--	---	---



SOLO / DUO équipier 1 Nom de l'équipe : _____

NOM Prénom

Année de naissance Sexe Féminin Masculin

Adresse

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Club FFA N° de Licence FFA Joindre copie

Autre club N° de licence Joindre copie

Non licencié (Joindre copie du certificat médical de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition)



DUO équipier 2

NOM Prénom

Année de naissance Sexe Féminin Masculin

Adresse

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Club FFA N° de Licence FFA Joindre copie

Autre club N° de licence Joindre copie

Non licencié (Joindre copie du certificat médical de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition)

RESPONSABILITÉ : Tous les athlètes licencié(e)s ou non courent sous leur entière responsabilité.
Ils doivent être couverts par une assurance personnelle individuelle.
Ils reconnaissent avoir lu le règlement et s'engagent à respecter les consignes des commissaires.
Les officiels pourront stopper tout participant considéré en mauvaise condition physique.
Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.



Bulletin d'inscription à adresser avant le 28/06/2018 à : Jean Jacques Hochard, 7 les pelouses d'Ascot, 33270 Bouliac, accompagné du chèque de règlement à l'ordre de Bouliac Sports Plaisirs.

Publication des résultats : Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » et à la demande de la Commission Informatique et Libertés (CNIL), je suis informé(e) que mes résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si je souhaite m'opposer à la publication de mes résultats, je dois expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr)

Pour les moins de 18 ans, autorisation parentale obligatoire.

Je soussigné(e) autorise mon fils/ma fille à participer à la course pédestre de la nocturne de Bouliac le 29/06/2018.

DATE ET SIGNATURE

